



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE KIMBERLY-
LAMARRE DU CHALET DES LOISIRS DESJARDINS LE 7 AOÛT 2014 À 18 H**

Personne(s) présente(s) :

Louise Brunet, présidente
Marc Bertrand, conseiller, siège no1
François-Bernard Saillant, conseiller, siège no2
Andy Groskaufmanis, conseiller, siège no4

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Personne(s) absente(s) :

Sylvie Chartier, conseillère, siège no3
Even Mc Hugh, conseiller, siège no5
Guy Gilbert, conseiller, siège no6

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Louise Brunet, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Ouverture de la séance et greffe
- 1.2 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Aucun

3. Direction générale

- 3.1 Aucun

4. Travaux publics

- 4.1 Aucun

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Planification du territoire et développement durable

- 6.1 Aucun

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun

8. Permis et inspections

- 8.1 Dérogation mineure - 2014-20024 - 99, chemin du Tour-du-Lac

9. Varia

- 9.1 Aucun

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

1.1 Ouverture de la séance et greffe

La présidente déclare la séance ouverte à 18 h 00.

1.2 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.



253-2014

1.3 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

254-2014

8.1 Dérogation mineure - 2014-20024 - 99, chemin du Tour-du-Lac

Monsieur Andy Groskaufmanis présente l'objet de la demande.

Monsieur Andy Groskaufmanis invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 99, chemin du Tour-du-Lac, portant le numéro de lot 1 821 741 a adressé une demande de dérogation 2014-20024;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et produit des recommandations au conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du conseil municipal du 4 août 2014, les personnes intéressées à se faire entendre se sont également manifestées et ont communiqué leurs observations et opinions aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
APPUYÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
ET RÉSOLU :

Accepté la demande de dérogation mineure 2014-20024 afin de permettre uniquement d'accepter la construction d'un bâtiment principal avec un coefficient d'implantation au sol à 0,20 de la superficie totale du terrain contrairement à 0,175 du terrain comportant moins de 30 % de pente, prévu au Règlement de zonage 09-207.

Que cette acceptation n'autorise en aucun temps toutes autres dérogations à la réglementation municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 Période de questions

À 18 h 10, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :
Aucune question

Fin de la période de questions à 18 h 10.

11 Levée de l'assemblée

La présidente lève l'assemblée à 18 h 10.



Louise Brunet, mairesse

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier